

**RACUMIN POUDRE**Version 1 / B  
102000072061/6  
Date de révision: 12.10.2006  
Date d'impression: 13.10.2006**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	RACUMIN POUDRE
Code du produit (UVP)	04494830
Utilisation	rodenticide
Société	Bayer CropScience SA-NV BG Bayer Environmental Science 143 Avenue Louise 1050 Bruxelles Belgique
Téléphone	+32(0)2/535 63 11 (8u/h 00 tem/à 17u/h 00)
Téléfax	+32(0)2/534 35 76
Service responsable	Bayer Antwerpen Comm.V +32(0)3/540 30 70 (na/après 17u/h 00 en/et vóór/avant 8u/h 00)
Téléphone en cas d'urgence	+32(0)70/245 245 (Antigifcentrum / Centre Antipoisons)

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**Poudre pour contact (CP)  
Coumatétralyl 0,75 %**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Coumatétralyl	5836-29-3 227-424-0	T+	R27/28, R48/24/25, R52/53	0,75

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Pas de dangers particuliers connus.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintien et transport en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Mettre la victime à l'air libre.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



## RACUMIN POUDRE

Version 1 / B  
102000007206

2/6

Date de révision: 12.10.2006  
Date d'impression: 13.10.2006

---

### Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

### Ingestion

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Rincer la bouche.

### Avis aux médecins

### Symptômes

état de choc, saignement de nez, vomissements avec du sang, douleur abdominale, dos douloureux

### Traitement

Soins de première urgence, traitement symptomatique après décontamination.  
Antidote: vitamine K1 - 10mg par voie intraveineuse à renouveler si nécessaire; en cas d'hémorragie grave recourir au complexe prothrombinique (PPSB).  
Dans les cas graves, administrer un facteur de coagulation ou du plasma; une transfusion sanguine peut même être nécessaire.  
En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyen d'extinction approprié

eau pulvérisée  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
mousse  
sable

### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :  
oxyde de carbone (CO)

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Précautions individuelles

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Porter un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart les personnes sans protection.  
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### Méthodes de nettoyage

Récupérer avec un produit absorbant (p. ex. sable, kieselguhr, liant universel).  
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en observant la réglementation sur l'environnement.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



## RACUMIN POWDRE

Version 1 / B  
102000007206

3/6

Date de révision: 12.10.2006  
Date d'impression: 13.10.2006

### Conseils supplémentaires

Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion  
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Conserver dans le conteneur original.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage  
Température de stockage < 40 °C

Matériau approprié  
Film composé PP/PE  
film de polyéthylène avec suremballage

---

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire                      En cas de manipulation directe et de contact possible avec le produit  
: Masque anti-poussières

Protection des mains                          gants en PVC ou autre matière plastique

Protection des yeux                          lunettes de sécurité

Mesures d'hygiène  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Entreposer séparément les vêtements de travail.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  
Enlever immédiatement les vêtements souillés et/ou imprégnés et ne les réutiliser qu'après nettoyage complet.  
Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Aspect

Forme    poudre

**RACUMIN POUDRE**Version 1 / B  
1020000072064/6  
Date de révision: 12.10.2006  
Date d'impression: 13.10.2006

Couleur	bleu
Odeur	faible, caractéristique

**Données de sécurité**

Température d'auto-inflammabilité	de 359 °C 92/69/CEE, A.16
-----------------------------------	------------------------------

Classe d'explosibilité de poussière	tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
-------------------------------------	--

Hydrosolubilité	non dispersable
-----------------	-----------------

Sensibilité aux chocs	non sensible aux chocs
-----------------------	------------------------

Indice de combustion	IC2 Inflammation brève, sans extension à 20 °C
----------------------	--

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
-----------------------	---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 5.000 mg/kg
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau. (lapin)
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux. (lapin)

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 53 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) > 1.150 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	CI50 ( <i>Desmodesmus subspicatus</i> ) > 18 mg/l Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le

**RACUMIN POWDRE**Version 1 / B  
102000007206

5/6

Date de révision: 12.10.2006  
Date d'impression: 13.10.2006

service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

L'emballage rincé peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

<b>ADNR</b>	Marchandise non dangereuse
<b>ADR</b>	Marchandise non dangereuse
<b>GGVE</b>	Marchandise non dangereuse
<b>GGVS</b>	Marchandise non dangereuse
<b>IATA_C</b>	Marchandise non dangereuse
<b>IATA_P</b>	Marchandise non dangereuse
<b>IMDG</b>	Marchandise non dangereuse
<b>RID</b>	Marchandise non dangereuse

---

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Étiquetage selon les Directives CE

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Coumatetralyl

**Classification et étiquetage suivant la législation belge et luxembourgeoise :**

Phrase(s) S

S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S37	Porter des gants appropriés.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Étiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.  
Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les instructions sur l'étiquette.

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

**Législation nationale**



## RACUMIN POWDRE

Version 1 / B  
102000007206

6/6  
Date de révision: 12.10.2006  
Date d'impression: 13.10.2006

Numéro d'agrément / 4172/B  
Belgique

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R27/28	Très toxique par contact avec la peau et par ingestion.
R48/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le classement indiqué à la section 15 de cette fiche de données de sécurité, a pour base la directive européenne 1999/45/CE sur les Préparations Dangereuses (et ses adaptations). Cette directive doit être mise en oeuvre dans les Etats-Membres de l'Union Européenne au plus tard le 30 Juillet 2004 pour les préparations pesticides.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions de la Directive 1991/155/CEE modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de conception du document.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.